

**PREMIER SUPPLEMENT EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2018
AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2018**

AMUNDI FINANCE EMISSIONS

en qualité d'émetteur
(Société anonyme de droit français)

CREDIT AGRICOLE S.A.

en qualité de garant des Titres émis par Amundi Finance Emissions
(Société anonyme de droit français)

**PROGRAMME D'EMISSION D'OBLIGATIONS
de 10.000.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le "**Supplément**" ou le "**Premier Supplément**") complète et doit être lu conjointement avec le prospectus de base relatif au programme d'émission d'obligations de 10.000.000.000 d'euros d'Amundi Finance Emissions (l'"**Emetteur**") qui a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") n° 18-416 en date du 5 septembre 2018 (le "**Prospectus de Base**").

Le Premier Supplément a été soumis à l'approbation de l'AMF qui l'a visé sous le n°18-533 le 23 novembre 2018, en sa qualité d'autorité compétente pour approuver ce Supplément comme un supplément au Prospectus de Base au sens de l'article 16.1 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010 (la "**Directive Prospectus**").

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Le Premier Supplément a pour objet :

- d'incorporer par référence l'Actualisation A.04 du Document de Référence 2017 de Crédit Agricole S.A. déposée auprès de l'AMF le 9 novembre 2018 ;
- de modifier la page de couverture de Prospectus de Base en ce qui concerne la mise à jour de la notation de crédit à long terme du Garant par Standard & Poor's Credit Market Services France SAS ;
- de modifier en conséquence le "Résumé du Programme" et l'Annexe – "Résumé de l'Emission" du Modèle des Conditions Définitives en lien avec le Prospectus de Base ;
- de modifier en conséquence les « Facteurs de Risque » concernant les facteurs des risque liés au Garant et
- de modifier en conséquence le chapitre "Informations Générales".

Ce Premier Supplément est disponible sur (a) le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), (b) le site Internet de l'Emetteur (www.amundi-finance-emissions.com) et des copies pourront être obtenues auprès de l'établissement désigné de l'Emetteur, du Garant et de l'Agent Payeur.

Conformément à l'Article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, tel qu'amendé, dans le cadre d'une offre au public, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des Obligations ou d'y souscrire, avant que le Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation pendant une période de deux jours ouvrés après la publication du présent Supplément (soit jusqu'au 28 novembre 2018 17h00).

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
MISE A JOUR DE LA PAGE DE COUVERTURE.....	3
RESUME DU PROGRAMME	4
MISE A JOUR DE FACTEURS DE RISQUE.....	.11
DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE	13
LE TABLEAU DE CONCORDANCE.....	15
MODELE DE CONDITIONS DEFINITIVES TITRES DE [PLUS]/[MOINS] DE 100.000 EUROS.....	17
INFORMATIONS GENERALES	23
RESPONSABILITE DU PREMIER SUPPLEMENT.....	25

PAGE DE COUVERTURE DE PROSPECTUS DE BASE

Le quatrième paragraphe de page 1 de Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

Ni l'Emetteur, ni les Titres ne feront l'objet d'une notation dans le cadre du Programme. Le Garant fait l'objet (i) d'une notation de crédit à long et à court terme A+/Perspective stable/A-1 («long and short-term Issuer Credit Ratings of A+/Stable outlook/A-1») par Standard & Poor's Credit Market Services France SAS ("**Standard & Poor's**") et A1/Perspective stable par Moody's Investors Service Limited ("**Moody's**") et d'une notation de risque de défaut à long terme et à court terme A+/Perspective stable/F1 par Fitch Ratings Limited ("**Fitch**").

RESUME DU PROGRAMME

1. Les "Informations financières sélectionnées du Garant" de l'Élément B.12 de la section B intitulée "Émetteur et Garant" en page 12 et suivantes du Prospectus de Base sont supprimées et remplacées comme suit :

B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées :	<i>Informations financières sélectionnées du Garant</i>					
		<i>Informations financières sélectionnées du Groupe Crédit Agricole</i>					
		01/01/2016 31/12/2016	01/01/2016 31/12/2016	01/01/2017 31/12/2017	01/01/2017 31/12/2017	Variation 12M 2016 ^{1/} 12M 2017 ²	Variation 12M 2016 ^{3/} 12M 2017 ⁴
<u>(audité)</u>	(sous-jacent non audité)	<u>(audité)</u>	(sous-jacent non audité)	<u>(audité)</u>	<u>(non audité)</u>		
	Produit net bancaire (milliards d'euros)	30,4	31,6 ⁵	32,1	32,3 ⁶	+5,5%	+2,3%
	Résultat net (Part du Groupe – milliards d'euros)	<u>4,8</u>	<u>6,5⁷</u>	<u>6,5</u>	<u>7,1⁸</u>	<u>+35,5%</u>	<u>+8,9%</u>

¹ 01/01/2016 – 31/12/2016.

² 01/01/2017 – 31/12/2017.

³ 01/01/2016 – 31/12/2016 – voir note de bas de page 5 pour les retraitements sur le résultat net bancaire et note de bas de page 7 pour les retraitements sur le résultat net (part du Groupe).

⁴ 01/01/2017 – 31/12/2017 – voir note de bas de page 6 pour les retraitements sur le résultat net bancaire et note de bas de page 8 pour les retraitements sur résultat net (part du Groupe).

⁵ Les informations au 31 décembre 2016 ont été retraitées des *spreads* émetteurs (AHM), du DVA (GC), des couvertures de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), de l'opération Eurêka-frais (AHM), du *liability management* (BPF), des soultes *liability management* (AHM), de la plus-value VISA Europe (AHM), des provisions réseau LCL (BPF), du plan d'adaptation de Groupe Cariparma (BPI) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

⁶ Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des *spreads* émetteurs (AHM), du DVA (GC), des couvertures de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), de l'ajustement du coût des passifs (CR), des soultes *liability management* (AHM), de l'amende Exchange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM) et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

⁷ Les informations au 31 décembre 2016 ont été retraitées des *spreads* émetteurs (AHM), du DVA (GC), des couvertures de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), de l'opération Eurêka-frais (AHM), du *liability management* (BPF), des soultes *liability management* (AHM), de la plus-value VISA Europe (AHM), des provisions réseau LCL (BPF), du plan d'adaptation de Groupe Cariparma (BPI), de la variation des écarts d'acquisition (AHM) et de la revalorisation impôts différés.

⁸ Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des *spreads* émetteurs (AHM), du DVA (GC), des couvertures de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), de l'ajustement du coût des passifs (CR), des soultes *liability management* (AHM), de l'amende Exchange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM), de la surtaxe IS, du remboursement taxe dividende 3%, de la revalorisation des impôts différés et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

	01/01/2017 – 30/09/2017	01/01/2017 – 30/09/2017	01/01/2018 – 30/09/2018	01/01/2018 – 30/09/2018	Variation 9M 2017 ⁹ / 9M 2018 ¹⁰	Variation 9M 2017 ¹¹ / 9M 2018 ¹²
	(non audité)	(sous- jacent/ non audité) ¹³	(non audité)	(sous- jacent/ non audité) ¹⁴	(non audité)	(sous- jacent/ non audité)
Produit net bancaire (milliards d'euros)	24,06	24,08	24,73	24,75	2,8%	2,8%
Résultat net (Part du Groupe – milliards d'euros)	5,61	5,43	5,27	5,22	(6,1)%	(3,8)%
Ratios du Groupe Crédit Agricole						
		31/12/2016 (non audité)		31/12/2017 (non audité)		30/09/2018 (non audité)
Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé		14,5%		14,9%		14,9%
Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé		16,1%		16,2%		16,2 %
Bâle 3 Ratio global phasé		19,3%		18,6%		18,6 %

⁹ 01/01/2017 – 30/09/2017.

¹⁰ 01/01/2018 – 30/09/2018.

¹¹ 01/01/2017 – 30/09/2017 – Les informations au 30 septembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), de la provision épargne logement (LCL), de la provision épargne logement (AHM), de la provision épargne logement (CR), de l'ajustement du coût des passifs (CR), de la soulte liability management (AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI)

¹² 01/01/2018 – 30/09/2018 – Les informations au 30 septembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), de la provision épargne logement (LCL), de la provision épargne logement (AHM), de la provision épargne logement (CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration des 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

¹³ Les informations au 30 septembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), de la provision épargne logement (LCL), de la provision épargne logement (AHM), de la provision épargne logement (CR), de l'ajustement du coût des passifs (CR), de la soulte liability management (AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

¹⁴ Les informations au 30 septembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), de la provision épargne logement (LCL), de la provision épargne logement (AHM), de la provision épargne logement (CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration des 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

Informations financières sélectionnées de Crédit Agricole S.A.

(données consolidées en millions d'euros)	01/01/2016	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2017	Variation	Variation
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2017	12M 2016 ^{15/} / 12M 2017 ¹⁶	12M 2016 ^{17/} / 12M 2017 ¹⁸
	(audité)	(sous-jacent/ non audité)	(audité)	(sous-jacent/ non audité)	(audité)	(sous-jacent/ non audité)
Compte de résultat						
Produit net bancaire.....	16.853	17.506 ¹⁹	18.634	18.772 ²⁰	+10,6%	+7,2%
Résultat brut d'exploitation	5.159	5.904 ¹⁹	6.431	6.745 ²⁰	+24,6%	+14,3%
Résultat net ..	3.955	3.624 ²¹	4.217	4.447 ²²	+6,6%	+22,7%
Résultat net (part du groupe) ..	<u>3.540</u>	<u>3.190²¹</u>	<u>3.649</u>	<u>3.925²²</u>	<u>+3,1%</u>	<u>+23,0%</u>

¹⁵ 01/01/2016 – 31/12/2016.

¹⁶ 01/01/2017 – 31/12/2017.

¹⁷ 01/01/2016 – 31/12/2016 – voir note de bas de page 19 pour les retraitements sur le résultat net bancaire et le résultat brut d'exploitation et note de bas de page 21 pour les retraitements sur le résultat net et le résultat net (part du Groupe).

¹⁸ 01/01/2017 – 31/12/2017 – voir note de bas de page 20 pour les retraitements sur le résultat net bancaire et le résultat brut d'exploitation et note de bas de page 22 pour les retraitements sur le résultat net et le résultat net (part du Groupe).

¹⁹ Les informations au 31 décembre 2016 ont été retraitées des *spreads* émetteurs (AHM), du DVA (GC), des couvertures de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne-logement (LCL/AHM), de l'opération Eurêka-frais (AHM), du *liability management* (BPF), des soultes *liability management* (AHM), de la plus-value VISA Europe (AHM), des dividendes des Caisses Régionales (AHM), des provisions réseau LCL (BPF), du plan d'adaptation de Groupe Cariparma (BPI), de la variation des écarts d'acquisition (AHM) et de l'opération Eurêka (AHM).

²⁰ Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des *spreads* émetteurs (AHM), du DVA (GC), des couvertures de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des soultes *liability management* (AHM), de l'amende Exchange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM) et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

²¹ Les informations au 31 décembre 2016 ont été retraitées des *spreads* émetteurs (AHM), du DVA (GC), des couvertures de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), de l'opération Eurêka-frais (AHM), du *liability management* (BPF), des soultes *liability management* (AHM), de la plus-value VISA Europe (AHM), des dividendes des Caisses Régionales (AHM), des provisions réseau LCL (BPF), du plan d'adaptation de Groupe Cariparma (BPI), de la variation des écarts d'acquisition (AHM), de la revalorisation impôts différés et de l'opération Eurêka (AHM).

²² Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des *spreads* émetteurs (AHM), du DVA (GC), des couvertures de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des soultes *liability management* (AHM), de l'amende Exchange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM), de la surtaxe IS, du remboursement taxe dividende 3%, de la revalorisation des impôts différés et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

	(données consolidées en millions d'euros)	01/01/2017	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2018	Variation 9M	Variation 9M
		30/09/2017	30/09/2017	30/09/2018	30/09/2018	2017 ²³ / 9M 2018 ²⁴	9M 2017 ²⁵ / 9M 2018 ²⁶
		(non audité)	(sous-jacent non audité) ²⁷	(non audité)	(sous-jacent non audité) ²⁸	(non audité)	(sous-jacent non audité)
Compte de résultat							
Résultat net bancaire		13.983	13.962	14.882	14.880	6,4%	6,6%
Résultat brut d'exploitation		5.047	5.086	5.507	5.525	9,1%	8,6%
Résultat net		3.643	3.447	3.866	3.797	6,1%	10,2%
Résultat net (Part du groupe)		3.262	3.048	3.393	3.338	4,0%	9,5 %
(Données consolidées en milliards d'euros)		31/12/2016		31/12/2017		30/09/2018	
		(audité)		(audité)		(non audité) ²⁹	
Total du bilan		1.524,2		1.550,3		1.604,1	
Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit		729,1		754,1		766,7	
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		634,2		676,3		718,1	
Capitaux propres (part du groupe).....		58,3		58,1		58,0 ³⁰	
Total capitaux propres		63,9		64,7		64,6	

²³ 01/01/2017 – 30/09/2017.

²⁴ 01/01/2018 – 30/09/2018.

²⁵ 01/01/2017 – 30/09/2017 – Les informations au 30 septembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL), des provisions épargne logement (AHM), de la soult liability management (AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

²⁶ 01/01/2018 – 30/09/2018– Les informations au 30 septembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), de la provision épargne logement (LCL), de la provision épargne logement (AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

²⁷ Les informations au 30 septembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL), des provisions épargne logement (AHM), de la soult liability management (AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

²⁸ Les informations au 30 septembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), de la provision épargne logement (LCL), de la provision épargne logement (AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

²⁹ Les informations au 30 septembre 2018 ont été préparées en conformité avec la norme IFRS 9 sur les instruments financiers.

³⁰ L'impact de la première application de la nouvelle norme comptable IFRS 9, comptabilisé au 1^{er} janvier 2018, est de (1.141) millions d'euros sur les capitaux propres dont (921) millions d'euros sur la part du groupe.

Ratios de Crédit Agricole S.A.	31/12/2016 (non audité)	31/12/2017 (non audité)	30/09/2018 (non audité)
Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé	12,1 %	11,7 %	11,5 %
Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé	15,1 %	14,1 %	13,7 %
Bâle 3 Ratio global phasé	<u>20,1 %</u>	<u>18,3 %</u>	<u>17,7 %</u>
<p>Il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives du Garant depuis le 31 décembre 2017, autres que celles décrites, le cas échéant dans ce résumé.</p> <p>Il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Garant depuis le 30 septembre 2018, autres que ceux décrits, le cas échéant, dans ce résumé.</p>			

2. l'Elément B.16 de la section B en page 17 du Prospectus de Base concernant Crédit Agricole S.A. est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

B.16	Principaux actionnaires / Contrôle:	<p><u>Crédit Agricole S.A.</u></p> <p>Au 30 septembre 2018, les Caisses Régionales contrôlaient, indirectement au travers de SAS Rue la Boétie, le Garant avec 56,26% du capital et 56,31% des droits de vote.</p>
------	--	--

3. l'Elément B.17 de la section B en page 17 du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

B.17	Notations assignées à l'Emetteur ou à ses Titres / Notations assignées au Garant:	<p>Amundi Finance Emissions</p> <p>Sans objet. Ni l'Emetteur, ni les Titres ne feront l'objet d'une notation de crédit dans le cadre du présent Prospectus de Base.</p> <p>Crédit Agricole S.A.</p> <p>Standard & Poor's Credit Market Services France SAS (« Standard & Poor's ») attribue à Crédit Agricole S.A. la notation de crédit à long et à court terme A+/Perspective stable/A-1 (« long and short-term Issuer Credit Ratings of A+/Stable outlook/A-1 »).</p> <p>Moody's Investors Service Limited (« Moody's ») attribue à Crédit Agricole S.A. la notation A1/Perspective stable/P-1 (« Issuer Rating of A1/Stable outlook/P-1 »).</p> <p>Fitch Ratings Limited (« Fitch ») attribue à Crédit Agricole S.A. la notation de risque de défaut à long terme et à court terme A+/Perspective stable/F1 (« long and short-term Issuer Default Ratings of A/Stable outlook/F1 »).</p> <p>Les notations incluses ou auxquelles il est fait référence dans le Prospectus de Base seront considérées, en vue de l'application du Règlement (CE) No. 1060/2009 relatif aux agences de notation (le « Règlement ANC »), comme ayant été attribuées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch à la date d'enregistrement et ce conformément au Règlement ANC. Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont établies dans l'Union Européenne et ont été enregistrées en application du Règlement ANC.</p> <p>Les Titres émis dans le cadre du Programme peuvent ne pas être notés.</p> <p>Quand une émission de Titres est notée, sa notation ne sera pas nécessairement la même que celle attribuée à des instruments similaires du Programme. Les Tranches de Titres émises dans le cadre du Programme peuvent être ou ne pas être notées. Quand une Tranche de Titres est notée, cette notation sera spécifiée dans les Conditions Définitives concernées. Le fait qu'une notation concernant toute Tranche de Titres soit considérée comme ayant été donnée par une agence de notation établie dans l'Union Européenne et enregistrée conformément au Règlement ANC sera aussi spécifié dans les Conditions Définitives concernées.</p> <p>Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation et peut faire l'objet d'une suspension, d'une baisse ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation concernée. Les notations peuvent être réexaminées à tout moment par les agences de notation. Les Investisseurs sont invités à consulter les sites web des agences de notations concernées afin d'accéder à leurs dernières notations (respectivement : http://www.standardandpoors.com, http://www.moodys.com, et</p>
------	--	---

		<p>http://www.fitchratings.com).</p> <p>Ces notes ont été attribuées à la demande du Garant.</p>
--	--	--

FACTEURS DE RISQUE

Le chapitre "Facteurs de Risque" aux pages 34 à 66 du Prospectus de Base est modifié comme suit :

Le risque intitulé « *La dégradation des conditions de marché et de l'environnement économique dans lequel il intervient pourrait avoir un impact négatif sur les résultats et la situation financière de l'Émetteur* » en page 36 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

- *La dégradation des conditions de marché et de l'environnement économique dans lequel il intervient pourrait avoir un impact négatif sur les résultats et la situation financière de l'Émetteur.*

Les activités du groupe Crédit Agricoles sont sensibles aux évolutions des marchés financiers et plus généralement aux conditions économiques en France, en Europe et dans le reste du monde. Les conditions économiques qui prévalent sur les marchés sur lesquels le Groupe Crédit Agricole intervient peuvent en particulier entraîner tout ou partie des conséquences suivantes :

- Des conditions économiques défavorables pourraient affecter les activités et les (opérations) des clients, ce qui pourrait entraîner une augmentation du taux de défaut sur les prêts et les créances.
- Une diminution de la valeur de marché des obligations, actions ou matières premières pourrait avoir un impact sur un nombre important d'activités du Groupe Crédit Agricole, et en particulier les opérations boursières, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.
- Les politiques macro-économiques adoptées en réaction à des difficultés économiques avérées ou anticipées peuvent avoir des effets imprévus et sont de nature à avoir un impact sur certains paramètres de marché tels que les taux d'intérêts et les taux de change, et par suite sur les activités du Groupe Crédit Agricole les plus exposées au risque de marché.
- La perception, généralisée ou circonscrite à certains secteurs économiques, de conditions économiques favorables, pourrait résulter en des bulles spéculatives, ce qui pourrait ensuite exacerber l'impact de correction lorsque ces conditions deviennent moins favorables.
- Une perturbation économique significative (telle que la crise financière globale de 2008 ou la crise des dettes souveraines européennes de 2011) pourrait avoir un impact sérieux sur l'ensemble des activités du Groupe Crédit Agricole, en particulier si cette perturbation se caractérise par une pénurie de liquidité de marché rendant difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché ou autre.
- Les principaux marchés sur lesquels le Groupe Crédit Agricole est actif bénéficient actuellement de conditions économiques généralement favorables. Il n'y a cependant aucune certitude sur le fait que ces conditions favorables se perpétuent. Les marchés européens peuvent être affectés par une variété de facteurs, et notamment les incertitudes persistantes faisant suite à la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne et les conditions économiques incertaines en Italie. Les marchés aux Etats-Unis peuvent être affectés par les réformes fiscales récemment actées ou par une tendance à l'impasse politique, qui a entraîné des fermetures du gouvernement fédéral et affecté les marchés de crédit et de devises. Les marchés asiatiques peuvent être impactés par des facteurs tels qu'une croissance économique plus faible que prévue en Chine ou par les tensions géopolitiques dans la péninsule coréenne. Les prix des actions peuvent redescendre de leurs niveaux actuels historiquement élevés et les impacts d'une correction pourraient être exacerbés si celle-ci était particulièrement rapide ou si des groupes importants d'acteurs de marché retiraient leurs actifs de produits basés sur des actions au même moment. Les marchés de crédit et la valeur des actifs à revenus fixes pourraient être négativement impactés par une augmentation rapide des taux d'intérêts qui ferait suite à la réduction des mesures exceptionnelles de soutien qui avaient été mises en place par la Banque Centrale européenne, de la Réserve fédérale américaine ou d'autres banques centrales en réponse aux difficultés économiques récentes. Les prix des matières premières pourraient être impactés par des facteurs géopolitiques imprévisibles dans des régions telles que le Moyen-Orient ou la Russie.
- Plus généralement, la volatilité accrue des marchés financiers pourrait impacter négativement les positions commerciales et d'investissement sur les marchés de dette, devises, actions et matières premières, et sur d'autres investissements. Des conditions de perturbations de marché sérieuses et de volatilité extrêmes se sont produites ces dernières années et pourraient se produire à nouveau à l'avenir, ce qui pourrait entraîner des pertes significatives pour l'émetteur. Ces pertes pourraient porter sur une large gamme de valeurs négociables et de valeurs de couverture, dont des contrats de swaps, de forward, de futures, des options et des produits structurés. La volatilité des marchés financiers rend la prédiction de tendances et la mise en place de stratégies de négociations adaptées difficiles.

- Il est difficile de prédire quand des dégradations économiques ou de marché se produiront, et quels marchés en seraient les plus fortement impactés. Si les conditions économiques ou de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers de manière générale, venaient à se détériorer ou à devenir plus volatils, les opérations de l'émetteur pourraient être affectées et son activité, son résultat d'exploitation et sa condition financière pourraient être impactés négativement. »

DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le chapitre "Documents incorporés par référence" aux pages 70 à 77 du Prospectus de Base est modifié comme suit :

1. Le "2. En lien avec le Garant" en page 70 du Prospectus de Base est remplacé comme suit :

« 2. En lien avec le Garant :

- (a) Le communiqué de presse publié par le Garant le 9 mars 2016 relatif au Plan à Moyen Terme 2019 intitulé « Ambitions Stratégiques 2020 » (le "**Plan à Moyen Terme 2019**").
- (b) Le Document de Référence 2016, comprenant les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. et les états financiers non consolidés de Crédit Agricole S.A., qui ont été déposés auprès de l'AMF le 21 mars 2017 sous le numéro D.17-0197, de même que l'ensemble de ses actualisations déposées auprès de l'AMF les 31 mars 2017 sous le numéro D.17-0197-A01, 12 mai 2017 sous le numéro D.17-0197-A02 et 10 août 2017 sous le numéro D. 17-0197-A03 (le "**Document de Référence 2016**" ou le "**DR 2016**") ;
- (c) Le Document de Référence 2017 de Crédit Agricole SA, qui inclut notamment les états financiers au 31 décembre 2017 de Crédit Agricole SA et du Groupe Crédit Agricole SA déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2018 sous le numéro D.18-0164 (ci-après le "**Document de Référence 2017**" ou le "**DR 2017**") ;

Par exception, les éléments suivants DR 2017 ne sont pas incorporés par référence :

- (A) la page de couverture interne du DR 2017 ;
 - (B) la section relative au dépôt du DR 2017 auprès de l'AMF en page 1 ;
 - (C) la section intitulée "Documents Accessibles au Public" en page 543 du DR 2017 ;
 - (D) la déclaration de Mr. Philippe Brassac, Directeur Général de l'Émetteur, en page 537 du DR 2017 faisant référence à la "lettre de fin de travaux" des commissaires aux comptes ;
 - (E) la table de concordance en pages 564 à 565 du DR 2017 et les notes y afférentes en page 566 ;
 - (F) le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementées en pages 555 à 561 du DR 2017 ; et
- (d) L'actualisation A.01 du Document de Référence 2017, comprenant les états financiers consolidés audités du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2017 déposée auprès de l'AMF le 4 avril 2018 sous le numéro D.18-0164-A01 (l'"**A.01-2017**") ;

Par exception, les éléments suivants A.01-2017 ne sont pas incorporés par référence :

- (A) la page de couverture interne de l'A.01-2017 ;
 - (B) la section relative au dépôt du DR 2017 et de l'A.01-2017 auprès de l'AMF en page 1 de l'A.01-2017 ;
 - (C) la déclaration de Mr. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 304 de l'A.01-2017 faisant référence à la "lettre de fin de travaux" des commissaires aux comptes ;
 - (D) la table de concordance en pages 306 à 307 de l'A.01-2017.
- (e) L'actualisation A.02 du Document de Référence 2017, comprenant les éléments financiers du premier trimestre 2018 du groupe Crédit Agricole SA et du Groupe Crédit Agricole déposée auprès de l'AMF le 17 mai 2018 sous le numéro D.18-0164-A02 (l'"**A.02-2017**").

Par exception, les éléments suivants A.02-2017 ne sont pas incorporés par référence :

- (A) la page de couverture interne de l'A.02-2017 ;

- (B) la section relative au dépôt de l'A.02-2017 auprès de l'AMF en page 1 de l'A.02-2017 ;
 - (C) la déclaration de Mr. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 109 de l'A.02-2017 faisant référence à la "lettre de fin de travaux" des commissaires aux comptes ;
 - (D) la table de concordance en pages 111 à 114 de l'A.02-2017.
- (f) L'actualisation A.03 du Document de Référence 2017, comprenant les éléments financiers au 30 juin 2018 du Groupe Crédit Agricole SA et du Groupe Crédit Agricole déposée auprès de l'AMF le 10 août 2018 sous le numéro D.18-0164-A03 (l' "A.03-2017").

Par exception, les éléments suivants A.03-2017 ne sont pas incorporés par référence :

- (A) la page de couverture interne de l'A.03-2017 ;
 - (B) la section relative au dépôt de l'A.03-2017 auprès de l'AMF en page 1 de l'A.03-2017 ;
 - (C) la déclaration de Mr. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 311 de l'A.03-2017 faisant référence à la "lettre de fin de travaux" des commissaires aux comptes ;
 - (D) la table de concordance en pages 315 à 317 de l'A.03-2017.
- (g) Le rapport financier semestriel au 30 juin 2018 du Groupe Crédit Agricole (le "RFS 2018 Groupe Crédit Agricole").
- (h) **L'actualisation A.04 du Document de Référence 2017, comprenant les éléments financiers au 30 septembre 2018 du Groupe Crédit Agricole SA et du Groupe Crédit Agricole déposée auprès de l'AMF le 9 novembre 2018 sous le numéro D.18-0164-A04 (l' "A.04-2017").**

Par exception, les éléments suivants A.04-2017 ne sont pas incorporés par référence :

- (A) la page de couverture interne de l'A.04-2017 ;**
- (B) la section relative au dépôt de l'A.04-2017 auprès de l'AMF en page 1 de l'A.04-2017 ;**
- (C) la déclaration de Mr. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 106 de l'A.04-2017 faisant référence à la "lettre de fin de travaux" des commissaires aux comptes ;**
- (D) la table de concordance en pages 110 à 317 de l'A.04-2017. »**

2. Le tableau de concordance en lien avec le Garant aux pages 73 à 76 du Prospectus de Base est remplacé comme suit :

Le Garant

Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié	N° de page du DR 2016 du DR 2017 de l'A.01-2017 de l'A.02-2017 de l'A.03-2017 de l'A.04-2017 du RFS 2018 Groupe Crédit Agricole
2. Contrôleurs légaux des comptes	563 du DR 2017 305 de l'A.01-2017 110 de l'A.02-2017 312 de l'A.03-2017 107 de l'A.04-2017
3. Facteurs de risques	100 à 103 – 194 à 316 – 359 à 369 – 392 à 395 – 409 à 413 – 458 à 459 – 498 - 502 à 503 du DR 2017 48 à 158 – 193 à 204 – 209 – 226 à 229 – 243 à 248 de l'A.01-2017 98 à 101 de l'A.02-2017 98 à 106 – 129 à 155 – 204 à 205 – 231 à 233 – 237 à 238 de l'A.03-2017 95 à 99 de l'A.04-2017 46 à 49 - 84 à 86 - 91 du RFS 2018 Groupe Crédit Agricole
4. Informations concernant le Garant	
4.1 Histoire et évolution du Garant- Crédit Agricole S.A.	Plan à Moyen Terme 2019 2-5, 19-20, 187-190, 460, 524-543, 567-571 du DR 2017 192 à 194 – 280 – 283 à 306 de l'A.03-2017 44 à 47 - 138 du RFS 2018 Groupe Crédit Agricole
4.1.5. Événement récent propre au Garant et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	187 à 190 – 460 du DR 2017 43 à 47 – 295 de l'A.01-2017
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	21 à 31 – 170 à 190 – 378 à 382 – 541 à 542 du DR 2017 2 – 4 à 5 – 6 à 10 – 12 à 47 de l'A.01-2017
5.1.2 Nouveau produit vendu ou nouvelle activité exercée	541 du DR 2017.
5.1.3 Principaux marchés	24-31 du DR 2017 213 à 217 de l'A.01-2017 210 à 213 de l'A.03-2017 63 à 72 du RFS 2018 Groupe Crédit Agricole
5.1.4 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration du Garant sur sa position concurrentielle	N.A.
6. Organigramme	
6.1 Si le Garant fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe le Garant	5 – 322 à 327 – 477 à 479 – 543 à 554 du DR 2017 3 de l'A.01-2017 260 à 279 de l'A.03-2017 7 - 112 à 137 du RFS 2018 Groupe Crédit Agricole
6.2 Liens de dépendance entre les entités du Groupe	324 à 347– 475 à 477 –542 du DR 2017 161 à 164 de l'A.01-2017 157 de l'A.03-2017
7. Informations sur les tendances	
7.2 Tendance susceptible d'influencer	Plan à Moyen Terme 2019

Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié	N° de page du DR 2016 du DR 2017 de l'A.01-2017 de l'A.02-2017 de l'A.03-2017 de l'A.04-2017 du RFS 2018 Groupe Crédit Agricole
sensiblement le Garant	2 à 3 – 187 à 190 – 460 du DR 2017 43 à 47 – 295 de l'A.01-2017 21 à 23 de l'A.03-2017
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance	
9.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de Direction	84 à 166, 543 du DR 2017 106 à 108 de l'A.02-2017 307 à 310 de l'A.03-2017 102 à 105 de l'A.04-2017
9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de la Direction générale	87 à 94 – 128 du DR 2017 8 du RFS 2018 Groupe Crédit Agricole
10. Principaux actionnaires	
10.1 Contrôle du Garant	5 – 10 à 11 – 87 – 413 du DR 2017 79 - 239 de l'A.03-2017 75 de l'A.04-2017
10.2 Accord, connu du Garant, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	11 du DR 2017
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Garant	
11.1 Informations financières historiques	304 à 508 du DR 2016 318 à 460 du DR 2017
11.2 États financiers	318 à 460 – 468 à 519 du DR 2017 160 à 294 de l'A.01-2017
11.3 Vérifications des informations financières historiques annuelles	461-466 du DR 2017, 520-523 du DR 2017, 453-454 du DR 2016, 269-270 de l'A.01 du DR 2016, 507-508 du DR 2016
11.4 Date des dernières informations financières	318 du DR 2017 160 de l'A.01-2017 156 de l'A.03-2017 5 de l'A.04-2017
11.5 Informations financières intermédiaires et autres	4 à 105 de l'A.02-2017 6 à 282 – 313 à 314 de l'A.03-2017 5 à 101 – 108 à 109 de l'A.04-2017 1 à 138 du RFS 2018 Groupe Crédit Agricole
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	237 à 241 – 410 à 413 du DR 2017 98 à 101 de l'A.02-2017 102 à 106 – 194 à 195 de l'A.03-2017 95 à 99 de l'A.04-2017
11.7 Changement significatif de la situation financière du Garant	542 du DR 2017
12. Contrats importants	324 à 327 – 475 à 479 – 541 à 542 du DR 2017
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts.	N.A.

MODELE DE CONDITIONS DEFINITIVES

TITRES DE [PLUS]/[MOINS] DE 100.000 EUROS

L'Annexe – "Résumé de l'Emission" du "Modèle de Conditions Définitives-Titres de [plus/moins] de 100.000 euros" aux pages 280 à 306 du Prospectus de Base est modifiée comme suit :

1. Les "Informations financières sélectionnées du Garant" de l'Élément B.12 de la section B intitulée "Emetteur et Garant" sont supprimées et remplacées comme suit :

B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées :	<u>Informations financières sélectionnées du Garant</u>					
		<i>Informations financières sélectionnées du Groupe Crédit Agricole</i>					
		01/01/2016	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2017	Variation	Variation
		31/12/2016	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2017	12M 2016 ^{31/}	12M 2016 ^{33/}
				12M 2017 ³²	12M 2017 ³⁴		
	(sous-jacent non audité)		(sous-jacent non audité)		(sous-jacent non audité)		
	(audité)	(audité)	(audité)	(audité)	(audité)		
	Produit net bancaire (milliards d'euros)	30,4	31,6 ³⁵	32,1	32,3 ³⁶	+5,5%	+2,3%
	Résultat net (Part du Groupe – milliards d'euros)	<u>4,8</u>	<u>6,5³⁷</u>	<u>6,5</u>	<u>7,1³⁸</u>	<u>+35,5%</u>	<u>+8,9%</u>

³¹ 01/01/2016 – 31/12/2016.

³² 01/01/2017 – 31/12/2017.

³³ 01/01/2016 – 31/12/2016 – voir note de bas de page 5 pour les retraitements sur le résultat net bancaire et note de bas de page 7 pour les retraitements sur le résultat net (part du Groupe).

³⁴ 01/01/2017 – 31/12/2017 – voir note de bas de page 6 pour les retraitements sur le résultat net bancaire et note de bas de page 8 pour les retraitements sur résultat net (part du Groupe).

³⁵ Les informations au 31 décembre 2016 ont été retraitées des *spreads* émetteurs (AHM), du DVA (GC), des couvertures de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne-logement (LCL/AHM/CR), de l'opération Eurêka-frais (AHM), du *liability management* (BPF), des soultes *liability management* (AHM), de la plus-value VISA Europe (AHM), des provisions réseau LCL (BPF), du plan d'adaptation de Groupe Cariparma (BPI) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

³⁶ Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des *spreads* émetteurs (AHM), du DVA (GC), des couvertures de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), de l'ajustement du coût des passifs (CR), des soultes *liability management* (AHM), de l'amende Echange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM) et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

³⁷ Les informations au 31 décembre 2016 ont été retraitées des *spreads* émetteurs (AHM), du DVA (GC), des couvertures de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), de l'opération Eurêka-frais (AHM), du *liability management* (BPF), des soultes *liability management* (AHM), de la plus-value VISA Europe (AHM), des provisions réseau LCL (BPF), du plan d'adaptation de Groupe Cariparma (BPI), de la revalorisation impôts différés.

³⁸ Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des *spreads* émetteurs (AHM), du DVA (GC), des couvertures de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), de l'ajustement du coût des passifs (CR), des soultes *liability management* (AHM), de l'amende Echange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM), de la surtaxe IS, du remboursement taxe dividende 3%, de la revalorisation des impôts différés et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

	01/01/2017 – 30/09/2017	01/01/2017 – 30/09/2017	01/01/2018 – 30/09/2018	01/01/2018 – 30/09/2018	Variation 9M 2017 ³⁹ / 9M 2018 ⁴⁰	Variation 9M 2017 ⁴¹ / 9M 2018 ⁴²
	(non audité)	(sous- jacent/ non audité) ⁴³	(non audité)	(sous- jacent/ non audité) ⁴⁴	(non audité)	(sous- jacent/ non audité)
Produit net bancaire (milliards d'euros)	24,06	24,08	24,73	24,75	2,8%	2,8%
Résultat net (Part du Groupe – milliards d'euros)	<u>5,61</u>	<u>5,43</u>	<u>5,27</u>	<u>5,22</u>	<u>(6,1)%</u>	<u>(3,8)%</u>
Ratios du Groupe Crédit Agricole						
		31/12/2016 (non audité)		31/12/2017 (non audité)		30/09/2018 (non audité)
Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé		14,5%		14,9%		14,9%
Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé		16,1%		16,2%		16,2 %
Bâle 3 Ratio global phasé		<u>19,3%</u>		<u>18,6%</u>		<u>18,6 %</u>

³⁹ 01/01/2017 – 30/09/2017.

⁴⁰ 01/01/2018 – 30/09/2018.

⁴¹ 01/01/2017 – 30/09/2017 – Les informations au 30 septembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), de la provision épargne logement (LCL), de la provision épargne logement (AHM), de la provision épargne logement (CR), de l'ajustement du coût des passifs (CR), de la soulte liability management (AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI)

⁴² 01/01/2018 – 30/09/2018 – Les informations au 30 septembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), de la provision épargne logement (LCL), de la provision épargne logement (AHM), de la provision épargne logement (CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration des 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

⁴³ Les informations au 30 septembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), de la provision épargne logement (LCL), de la provision épargne logement (AHM), de la provision épargne logement (CR), de l'ajustement du coût des passifs (CR), de la soulte liability management (AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

⁴⁴ Les informations au 30 septembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), de la provision épargne logement (LCL), de la provision épargne logement (AHM), de la provision épargne logement (CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration des 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

<i>Informations financières sélectionnées de Crédit Agricole S.A.</i>						
(données consolidées en millions d'euros)	01/01/2016 31/12/2016	01/01/2016 31/12/2016	01/01/2017 31/12/2017	01/01/2017 31/12/2017	Variation 12M 2016 ^{45/} 12M 2017 ⁴⁶	Variation 12M 2016 ^{47/} 12M 2017 ⁴⁸
	(audité)	(sous- jacent/ non audité)	(audité)	(sous- jacent/ non audité)	(audité)	(sous- jacent/ non audité)
Compte de résultat						
Produit net bancaire	16.853	17.506 ⁴⁹	18.634	18.772 ⁵⁰	+10,6%	+7,2%
Résultat brut d'exploitation	5.159	5.904 ¹⁹	6.431	6.745 ²⁰	+24,6%	+14,3%
Résultat net ...	3.955	3.624 ⁵¹	4.217	4.447 ⁵²	+6,6%	+22,7%
Résultat net (part du groupe) ...	<u>3.540</u>	<u>3.190²¹</u>	<u>3.649</u>	<u>3.925²²</u>	<u>+3,1%</u>	<u>+23,0%</u>

⁴⁵ 01/01/2016 – 31/12/2016.

⁴⁶ 01/01/2017 – 31/12/2017.

⁴⁷ 01/01/2016 – 31/12/2016 – voir note de bas de page 19 pour les retraitements sur le résultat net bancaire et le résultat brut d'exploitation et note de bas de page 21 pour les retraitements sur le résultat net et le résultat net (part du Groupe).

⁴⁸ 01/01/2017 – 31/12/2017 – voir note de bas de page 20 pour les retraitements sur le résultat net bancaire et le résultat brut d'exploitation et note de bas de page 22 pour les retraitements sur le résultat net et le résultat net (part du Groupe).

⁴⁹ Les informations au 31 décembre 2016 ont été retraitées des *spreads* émetteurs (AHM), du DVA (GC), des couvertures de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne-logement (LCL/AHM), de l'opération Eurêka-frais (AHM), du *liability management* (BPF), des soultes *liability management* (AHM), de la plus-value VISA Europe (AHM), des dividendes des Caisses Régionales (AHM), des provisions réseau LCL (BPF), du plan d'adaptation de Groupe Cariparma (BPI), de la variation des écarts d'acquisition (AHM) et de l'opération Eurêka (AHM).

⁵⁰ Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des *spreads* émetteurs (AHM), du DVA (GC), des couvertures de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des soultes *liability management* (AHM), de l'amende Echange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM) et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

⁵¹ Les informations au 31 décembre 2016 ont été retraitées des *spreads* émetteurs (AHM), du DVA (GC), des couvertures de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), de l'opération Eurêka-frais (AHM), du *liability management* (BPF), des soultes *liability management* (AHM), de la plus-value VISA Europe (AHM), des dividendes des Caisses Régionales (AHM), des provisions réseau LCL (BPF), du plan d'adaptation de Groupe Cariparma (BPI), de la variation des écarts d'acquisition (AHM), de la revalorisation impôts différés et de l'opération Eurêka (AHM).

⁵² Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des *spreads* émetteurs (AHM), du DVA (GC), des couvertures de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des soultes *liability management* (AHM), de l'amende Echange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM), de la surtaxe IS, du remboursement taxe dividende 3%, de la revalorisation des impôts différés et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

	(données consolidées en millions d'euros)	01/01/2017	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2018	Variation 9M 2017 ⁵³ /9M 2018 ⁵⁴	Variation 9M 2017 ⁵⁵ /9M 2018 ⁵⁶
		30/09/2017	30/09/2017	30/09/2018	30/09/2018	(non audité)	(sous-jacent non audité) ⁵⁷
Compte de résultat							
Résultat net bancaire		13.983	13.962	14.882	14.880	6,4%	6,6%
Résultat brut d'exploitation		5.047	5.086	5.507	5.525	9,1%	8,6%
Résultat net		3.643	3.447	3.866	3.797	6,1%	10,2%
Résultat net (Part du groupe)		3.262	3.048	3.393	3.338	4,0%	9,5 %
	(Données consolidées en milliards d'euros)		31/12/2016		31/12/2017		30/09/2018
			(audité)		(audité)		(non audité) ⁵⁹
Total du bilan			1.524,2		1.550,3		1.604,1
Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit			729,1		754,1		766,7
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle.....			634,2		676,3		718,1
Capitaux propres (part du groupe)			58,3		58,1		58,0 ⁶⁰

⁵³ 01/01/2017 – 30/09/2017.

⁵⁴ 01/01/2018 – 30/09/2018.

⁵⁵ 01/01/2017 – 30/09/2017 – Les informations au 30 septembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL), des provisions épargne logement (AHM), de la soule liability management (AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

⁵⁶ 01/01/2018 – 30/09/2018– Les informations au 30 septembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), de la provision épargne logement (LCL), de la provision épargne logement (AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

⁵⁷ Les informations au 30 septembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL), des provisions épargne logement (AHM), de la soule liability management (AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

⁵⁸ Les informations au 30 septembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), de la provision épargne logement (LCL), de la provision épargne logement (AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

⁵⁹ Les informations au 30 septembre 2018 ont été préparées en conformité avec la norme IFRS 9 sur les instruments financiers.

⁶⁰ L'impact de la première application de la nouvelle norme comptable IFRS 9, comptabilisé au 1^{er} janvier 2018, est de (1.141) millions d'euros sur les capitaux propres dont (921) millions d'euros sur la part du groupe.

		Total capitaux propres	<u>63,9</u>	<u>64,7</u>	<u>64,6</u>
		Ratios de Crédit Agricole S.A.	<u>31/12/2016 (non audité)</u>	<u>31/12/2017 (non audité)</u>	<u>30/09/2018 (non audité)</u>
		Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé.....	12,1 %	11,7 %	11,5 %
		Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé.....	15,1 %	14,1 %	13,7 %
		Bâle 3 Ratio global phasé.....	<u>20,1 %</u>	<u>18,3 %</u>	<u>17,7 %</u>
		<p>Il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives du Garant depuis le 31 décembre 2017, autres que celles décrites, le cas échéant dans ce résumé.</p> <p>Il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Garant depuis le 30 septembre 2018, autres que ceux décrits, le cas échéant, dans ce résumé.</p>			

2. l'Elément B.16 de la section B en page 17 du Prospectus de Base concernant Crédit Agricole S.A. est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

B.16	Principaux actionnaires / Contrôle:	<p><u>Crédit Agricole S.A.</u></p> <p>Au 30 septembre 2018, les Caisses Régionales contrôlaient, indirectement au travers de SAS Rue la Boétie, le Garant avec 56,26% du capital et 56,31% des droits de vote.</p>
------	--	--

3. l'Elément B.17 de la section B intitulée "Emetteur et Garant" du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

B.17	Notations assignées à l'Emetteur ou à ses Titres / Notations assignées au Garant:	<p>Amundi Finance Emissions</p> <p>Sans objet. Ni l'Emetteur, ni les Titres ne feront l'objet d'une notation de crédit dans le cadre du présent Prospectus de Base.</p> <p>Crédit Agricole S.A.</p> <p>Standard & Poor's Credit Market Services France SAS (« Standard & Poor's ») attribue à Crédit Agricole S.A. la notation de crédit à long et à court terme A+/Perspective stable/A-1 (« long and short-term Issuer Credit Ratings of A+/Stable outlook/A-1 »).</p> <p>Moody's Investors Service Limited (« Moody's ») attribue à Crédit Agricole S.A. la notation A1/Perspective stable/P-1 (« Issuer Rating of A1/Stable outlook/P-1 »).</p> <p>Fitch Ratings Limited (« Fitch ») attribue à Crédit Agricole S.A. la notation de risque de défaut à long terme et à court terme A+/Perspective stable/F1 (« long and short-term Issuer Default Ratings of A/Stable outlook/F1 »).</p>
------	--	---

		<p>outlook/F1 »).</p> <p>Les notations incluses ou auxquelles il est fait référence dans le Prospectus de Base seront considérées, en vue de l'application du Règlement (CE) No. 1060/2009 relatif aux agences de notation (le « Règlement ANC »), comme ayant été attribuées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch à la date d'enregistrement et ce conformément au Règlement ANC. Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont établies dans l'Union Européenne et ont été enregistrées en application du Règlement ANC.</p> <p>Les Titres émis dans le cadre du Programme peuvent ne pas être notés.</p> <p>Quand une émission de Titres est notée, sa notation ne sera pas nécessairement la même que celle attribuée à des instruments similaires du Programme. Les Tranches de Titres émises dans le cadre du Programme peuvent être ou ne pas être notées. Quand une Tranche de Titres est notée, cette notation sera spécifiée dans les Conditions Définitives concernées. Le fait qu'une notation concernant toute Tranche de Titres soit considérée comme ayant été donnée par une agence de notation établie dans l'Union Européenne et enregistrée conformément au Règlement ANC sera aussi spécifié dans les Conditions Définitives concernées.</p> <p>Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation et peut faire l'objet d'une suspension, d'une baisse ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation concernée. Les notations peuvent être réexaminées à tout moment par les agences de notation. Les Investisseurs sont invités à consulter les sites web des agences de notations concernées afin d'accéder à leurs dernières notations (respectivement : http://www.standardandpoors.com, http://www.moody.com, et http://www.fitchratings.com).</p> <p>Ces notes ont été attribuées à la demande du Garant.</p>
--	--	---

INFORMATIONS GENERALES

1. Les paragraphes intitulés "*Information sur les Tendances*" et "*Changement Significatif*" du chapitre "*Informations Générales*" en page 328 du Prospectus de Base sont supprimés dans leur totalité et remplacés par les stipulations suivantes :

« *Information sur les Tendances* »

- **CREDIT AGRICOLE S.A.**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Crédit Agricole S.A. depuis le 31 décembre 2017 à la date du présent Supplément.

- **AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2017 (date de clôture de dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés) à la date du présent Supplément.

Changement Significatif

- **CREDIT AGRICOLE S.A.**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, il ne s'est produit à la date du présent Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de Crédit Agricole S.A. depuis le 30 septembre 2018.

- **AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, il ne s'est produit à la date du présent Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale d'Amundi Finance Emissions depuis le 30 juin 2018. »

2. Le paragraphe intitulé « *Notation* » du chapitre "*Informations Générales*" en page 330 du Prospectus de Base est supprimé dans sa totalité et remplacé par les stipulations suivantes :

« *Notation* »

- **CREDIT AGRICOLE S.A.**

Standard & Poor's Credit Market Services France SAS (« **Standard & Poor's** ») attribuée à Crédit Agricole S.A. la notation de crédit à long et à court terme A+/Perspective stable/A-1 (« long and short-term Issuer Credit Ratings of A+/Stable outlook/A-1 »).

Moody's Investors Service Limited (« **Moody's** ») attribuée à Crédit Agricole S.A. la notation A1/Perspective stable/P-1 (« Issuer Rating of A1/Stable outlook/P-1 »).

Fitch Ratings Limited (« **Fitch** ») attribuée à Crédit Agricole S.A. la notation de risque de défaut à long terme et à court terme A+/Perspective stable/F1 (« long and short-term Issuer Default Ratings of A/Stable outlook/F1 »).

Les notations incluses ou auxquelles il est fait référence dans le Prospectus de Base seront considérées, en vue de l'application du Règlement (CE) No. 1060/2009 relatif aux agences de notation (le « **Règlement ANC** »), comme ayant été attribuées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch à la date d'enregistrement et ce conformément au Règlement ANC. Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont établies dans l'Union Européenne et ont été enregistrées en application du Règlement ANC.

- **AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

Sans objet. »

RESPONSABILITE DU PREMIER SUPPLEMENT

Au nom de l'Emetteur

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Premier Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Amundi Finance Emissions
90 boulevard Pasteur
75015 Paris
France

Dûment représentée par :

Issiaka BERETE
en sa qualité de Directeur Général

le 23 novembre 2018

Au nom du Garant

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Premier Supplément (à l'exception des informations relatives aux Titres et à Amundi Finance Emissions) sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Crédit Agricole S.A.
12, place des Etats-Unis
92127 Montrouge
France

Dûment représentée par :

Paul FOUBERT
en sa qualité de Directeur du Pilotage Financier

le 23 novembre 2018



Autorité des marchés financiers

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 18-533 en date du 23 novembre 2018 sur le présent Premier Supplément au Prospectus de Base. Ce Premier Supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base du Prospectus de Base, tel que complété par le Premier Supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.